

Commune: 1255 Veyrier

## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### Mise à l'enquête publique

Pour :

**S-153477** Station de couplage MT Bout du Monde no 1804  
Nouvelle installation suite à la suppression de la station de pompage

Requérante : Service Industriels de Genève, 1211 Genève 2

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI.

Les dossiers seront mis à l'enquête du 08 avril 2011 jusqu'au 22 mai 2011 (fêtes judiciaires compris) dans la localité de Veyrier.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposés dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort :  
Projet  
Chemin de Mornex 3  
1003 Lausanne

#### Observation:

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (RS-172.021, art. 22a), à savoir :

- a. 7 jours avant et 7 jours après les fêtes de Pâques et de Noël
- b. du 15 juillet au 15 août y compris
- c. du 18 décembre au 2 janvier y compris